Communes de

PREUILLY-SUR-CLAISE

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Extraits du zonage (avant et après révision allégée)

Vu pour être annexé à la délibération du XX/XX/XXXX
arrêtant les dispositions de la révision allégée du PLU.

Fait à Preuilly-sur-Claise,
Le Maire,

APPROUVÉ LE : 18/07/2013
MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 : 20/12/2018
MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 : 29/01/2020
RÉVISION ALLÉGÉE N°1 : XX/XX/XXXX

Dossier 22063718_P
12/12/2022

réalisé par

Auddicé Urbanisme

Communes de

Preuilly-sur-Claise

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Extraits du zonage (avant et après révision allégée)

Commune de Preuilly-sur-Claise
Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Localisation du projet sur le plan de zonage applicable

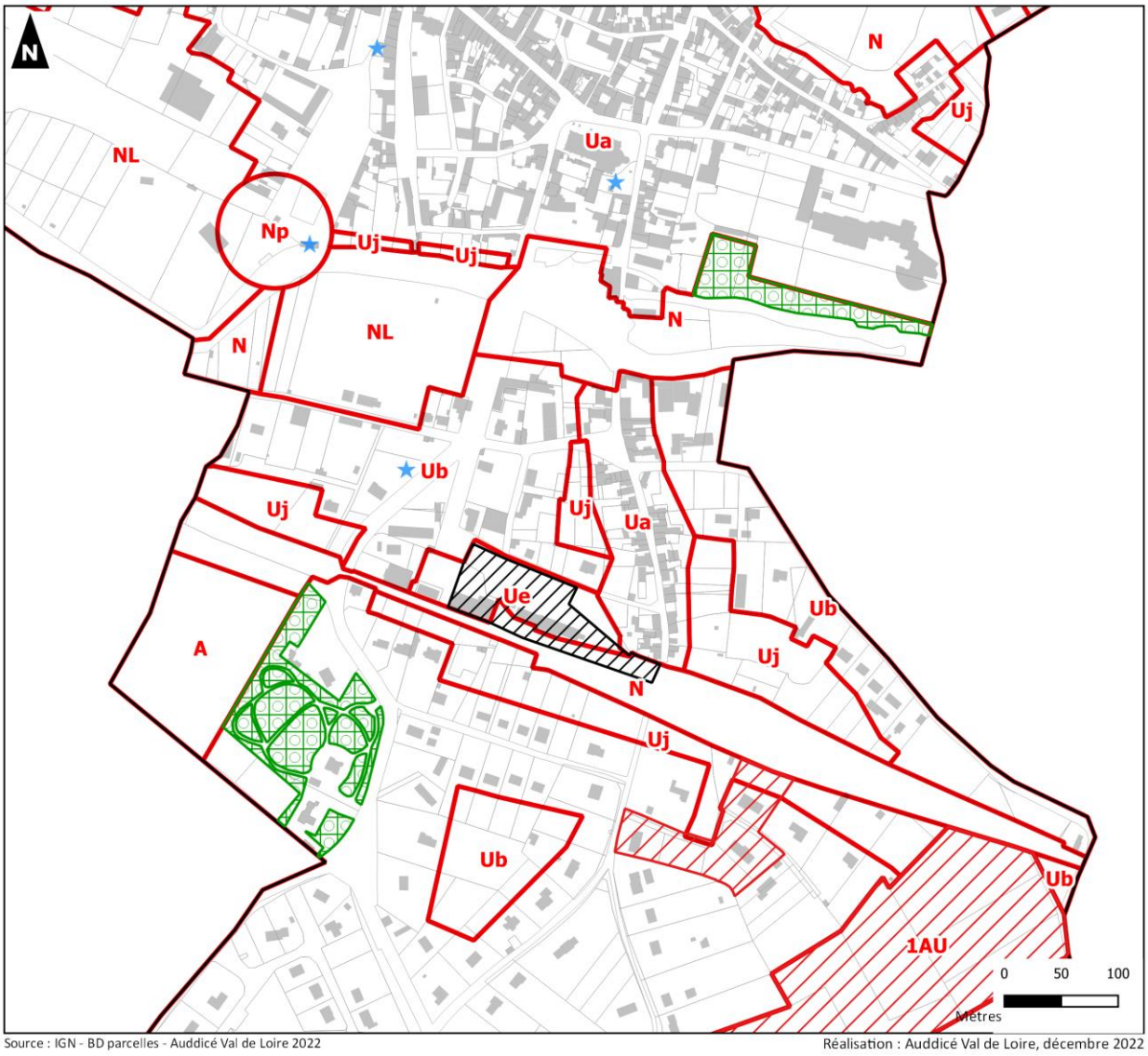

Source : IGN - BD parcelles - Auddicé Val de Loire 2022

Réalisation : Auddicé Val de Loire, décembre 2022

- Limites communales
- Limite de zone (approuvé en 2013)
- Secteurs de projet
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement
- ★ Élément de patrimoine à préserver au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme

Commune de Preuilly-sur-Claise
Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Zonage avant révision allégée

Source : IGN - BD parcelles - Auddicé Val de Loire 2022

Réalisation : Auddicé Val de Loire, décembre 2022

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement
- ★ Élément de patrimoine à préserver au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme

Commune de Preuilly-sur-Claise
Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Zonage après révision allégée

Source : IGN - BD parcelles - Auddicé Val de Loire 2022

Réalisation : Auddicé Val de Loire, décembre 2022

- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Secteur comportant des orientations d'aménagement
- ★ Élément de patrimoine à préserver au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du Code de l'Urbanisme